

DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER D'ADMISSION POUR LE PROGRAMME TRANSPORT PAR CAMION

➤ **POUR SUIVRE VOTRE FORMATION À : MIRABEL**

Déposer vos documents en personne au :

Centre de formation du transport routier de Saint-Jérôme

17 000, rue Aubin, Mirabel (Québec) J7J 1B1

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h à 21h / Fermé de 12h à 13h et de 19h à 19h30

*Nous vous suggérons de prendre rendez-vous au 450 435-0167, poste 7101.

Pour vous inscrire

- **Étape 1** : Inscrivez-vous à la formation sur le portail [Admission FP](#) (imprimer et signer le formulaire).
- **Étape 2** : Rassembler tous les documents requis et présentez-vous en personne à l'adresse mentionnée pour déposer votre demande d'admission complète.

Lorsque votre dossier aura été analysé, vous recevrez un appel (4 à 6 semaines après la réception de vos documents)

Exigences du ministère de l'Éducation du Québec ainsi que de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ);

Pour plus de précisions : <https://www.cftr.ca/programmes-et-formations/transport-par-camion/>

Préalables scolaires au DEP transport par camion

Vous devez présenter un dossier scolaire démontrant les acquis suivants (documents originaux) :

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou une Attestation d'équivalences de niveau secondaire AENS ;
Ou
- Posséder les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématiques ;
Ou
- Posséder un test de développement général (TDG) ;
Ou
- Posséder un diplôme d'études professionnelles ayant la même catégorie de préalables ;
Ou
- Évaluation comparative des études effectuées hors-Québec ;
Ou
- Posséder des études équivalentes hors-Canada et être en mesure de fournir les diplômes et relevés de notes.

Exigences de la SAAQ pour l'obtention d'une classe 1

- Posséder un permis de conduire du Québec classe 5 (différentes conditions s'appliquent selon le nombre de mois d'expérience);
- N'avoir eu aucune suspension ou révocation du permis dans les 2 dernières années ;
- Avoir moins de 4 points d'inaptitude inscrits à votre dossier de conduite ;
- Avoir un état de santé qui répond aux exigences du Règlement relatif à la santé des conducteurs.
 - Le rapport médical et visuel doit être complété par un médecin et retourné en personne ou par la poste dans un bureau de la SAAQ. À la suite de cette étape, vous recevrez la lettre : « *Décision médicale concernant votre permis de conduire* »
[Rapport d'examen médical-permis de conduire.](#)

Documents obligatoires à fournir lors du dépôt de votre demande d'admission (en personne)

J'ai joint à mon dossier d'admission :



- Formulaire d'admission signé (Admission FP)
- Certificat de naissance avec le nom des parents **(original)** ;
- Dossier scolaire **(documents originaux)**;
- Copie du permis de conduire valide ;
- Dossier de conduite récent (moins de 6 mois);
- Lettre de la SAAQ M303 « *Décision médicale concernant votre permis de conduire* » ;
- Les 2 formulaires signés : Autorisation de divulgation des renseignements et résultats;
[Autorisation SAAQ](#)
[Autorisation CFTR](#)
- Preuve de résidence au Québec si nécessaire (originale) ;
 - **Si vous êtes né à l'extérieur du Québec, des preuves concernant votre statut au Québec ou au Canada sont exigées.** Prenez connaissance des documents acceptés comme preuve de résidence au Québec en consultant notre site Internet
<https://www.cftr.ca/programmes-et-formations/transport-par-camion/> à l'étape 4

Au plaisir de vous compter parmi nos étudiants !